



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE LA PETITE PIERRE

Charte des Greeters du Pays de La Petite Pierre

Greeter signifie 'hôte' ou 'comité d'accueil' en anglais.

L'Office de Tourisme du Pays de La Petite Pierre (OTI PLPP) travaille depuis de nombreuses années pour le développement touristique du territoire. Il prévoit dans sa politique « Qualité » de renforcer les projets et la communication en liaison avec la population locale. A l'image des réseaux de Greeters développés dans quelques villes dans le Monde, l'OTI PLPP souhaite aujourd'hui proposer aux visiteurs et touristes une nouvelle forme de découverte du Pays de La Petite Pierre, basée sur le volontariat, l'échange culturel, le partage et la gratuité.

Comment mieux faire découvrir notre territoire autrement qu'en proposant aux visiteurs d'être accompagnés par des habitants du Pays de La Petite Pierre qui pourront appréhender le territoire différemment, de manière conviviale et personnalisée ? Les Greeters du PLPP en Alsace doivent permettre au visiteur d'un jour de « vivre la ville » au plus proche de la réalité, tel qu'il ne peut être expliqué et transmis dans des documentations ou des sites Internet.

Art 1. Qui sont les Greeters ?

Les Greeters du Pays de La Petite Pierre, habitants du PLPP et de sa proche région, sont des passionnés qui ont envie de rencontrer des gens et de partager avec eux leurs connaissances et leur passion. Ce sont des personnes ouvertes à l'accueil d'autres cultures, de tous âges et de tous horizons. Les Greeters se proposent volontairement et bénévolement, durant leur temps libre, d'accompagner le(s) visiteur(s) au cœur de nos villages, dans des lieux qui peuvent être insolites ou plus classiques, selon ses/leurs goûts et ses/ leurs envies. Les Greeters doivent être motivés, ouverts, sociables, disponibles au moins 2h par mois.

Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais ceci peut être un plus pour la rencontre avec des visiteurs étrangers. Il faut impérativement avoir plus de 18 ans. Le Greeter peut mettre un terme à son engagement en informant l'Office de Tourisme par courrier dans les meilleurs délais. L'Office de tourisme peut mettre un terme à sa collaboration avec le Greeter après discussion préalable puis par courrier.

Un Greeter n'est pas et ne concurrence nullement un guide professionnel, il fait découvrir sa région d'une manière unique, authentique et conviviale, sans que son intervention ne soit une visite guidée traditionnelle.

Le Greeter partage ses connaissances des lieux en fonction de la demande des visiteurs. Les thèmes de balade sont très divers et peuvent concerner l'art, la culture, la nature, le sport, la gastronomie, le shopping... Ils sont des supports à la rencontre, mais c'est avant tout l'expérience humaine, l'échange culturel et la transmission d'une passion qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Art 2. Qui sont les visiteurs ?

Les Greeters du Pays de La Petite Pierre s'adressent à tous les publics, que ce soient des familles, des amis, des couples, des personnes seules en séjour touristique en Alsace ou en voyage d'affaire et aux autochtones. Le nombre de personnes pour une balade avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé d'au moins une personne âgée de plus de 18 ans.

Art 3. Comment l'Office de Tourisme met-il en contact les visiteurs et les Greeters ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, le visiteur remplit un formulaire en ligne sur le site www.paysdelapetitepierre-greeters.com ou un formulaire papier qu'il récupère à l'OTI PLPP, dans lequel il précise la composition du groupe, sa demande, décrit ses goûts et ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, comme par exemple : partager la forêt, connaître les jardins de nos villages, les personnages illustres, faire des rencontres littéraires, s'initier à des nouvelles découvertes, faire une balade en vélo... Il peut sélectionner des thématiques qui l'intéressent particulièrement, ou le Greeter dont le profil l'a particulièrement enthousiasmé.

Ce formulaire permet à l'OTI PLPP de trouver un Greeter disponible le plus à même de partager et informer sur les sujets correspondant à sa demande.

Puis le Greeter fixe un rendez-vous, qui sera communiqué au (x) visiteur (s) par l'OTI PLPP. Ce lieu de rendez-vous devra être choisi en fonction du lieu de la balade et devra être aisé à trouver.

Afin de faciliter la prise de contact, le formulaire rempli par le visiteur sera remis au Greeter avant la date de la rencontre. Les coordonnées téléphoniques (téléphone portable) du visiteur sont communiquées au Greeter, et vice versa.

Art 4. Quelques précisions sur la rencontre...

Chaque balade est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, les atomes crochus entre le visiteur et le Greeter...

Le Greeter peut accueillir le(s) visiteur(s) seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du Greeter, ou avec un de ses enfants.

La rencontre dure environ deux heures mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter et le ou les visiteurs sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt pour la balade...) le Greeter est dégagé de son engagement d'accueil et en informe aussitôt l'OTI PLPP.

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le(s) visiteur(s), le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution.

Fait à La Petite Pierre, le
(en deux exemplaires originaux)

Pour acceptation (mention manuscrite)

Le Greeter

Nom
Prénom

Signature